

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 009-613/14/CC

■ Programme opérationnel FSE 2007-2013 - enveloppe FSE quartiers sensibles - reprogrammation et attribution d'aide FSE.

DES 14/12452/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FSE PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats urbains de cohésion sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- les dispositifs PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers) et MOVE (Mobilisation Vers l'Emploi),
- les clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Les plateformes de mobilité.

Le Préfet de Région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010). Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

A ce jour, 48 aides FSE ont été votées pour un montant total FSE de 1 151 960 euros.

C'est à ce titre que sont proposées les programmations et la reprogrammation suivantes :

- Opération n°38036 – CS La Savine « PAPEJ 2010 » : L'annexe financière de la convention est modifiée en raison de l'adjonction d'un poste de dépense modifiant ainsi le plan de financement et d'une erreur matérielle sur l'annexe financière.
Le montant de la subvention FSE est de 17 847.19 euros, soit 39.79 % du coût total de 44 847.19 euros
- Opération « Plateforme de mobilité – MPM Est « Bougez vers l'emploi » » portée par l'association Wimoov. Une aide FSE de 137 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 274 449.01 euros TTC, soit un taux d'intervention du FSE de 49.92 %
- Opération n° 47769 « Faciliter la mobilité pour l'accès à l'emploi et le développement économique » portée par l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS). Une aide FSE de

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

16 554.70 euros est demandée sur une dépense éligible de 108 169.70, soit un taux d'intervention du FSE de 15.30 %

- Opération « Médiation Sociale et éducative à La Ciotat 2014 » portée par l'association ADDAP 13. Une aide FSE de 78 268.00 euros est demandée sur une dépense éligible de 157 100, soit un taux d'intervention du FSE de 49.82%

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010 et le courrier de notification du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 2 avril 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE aux porteurs de projet leurs permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 3.3.2 « Quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM « Quartiers sensibles ».

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Article 2 :

Sont votées les aides FSE suivantes :

- Une aide FSE de 137 000 euros pour une dépense éligible de 274 449.01 euros concernant l'opération « PLATEFORME MOBILITE - MPM EST "Bougez vers l'emploi" 2014» de l'association Wimoov
- Une aide FSE de 16 554.70 € pour une dépense éligible de 108 169.70 euros concernant l'opération « Faciliter la mobilité pour l'accès à l'emploi et le développement économique » de l'association Transport Mobilité Solidarité
- Une aide FSE de 78 268 euros pour une dépense éligible de 157 100 euros concernant l'opération « Médiation Sociale et Educative à la Ciotat 2014 » de l'association ADDAP 13

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon les plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découlent de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 6574 – Opération 2011/00XX « SG FSE QS ».

Les recettes correspondantes sont constatés au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

Article 3 :

Est approuvée la modification demandée par le bénéficiaire donnant lieu à la reprogrammation du dossier suivant :

- Dossier n°38036 – CS La Savine « PAPEJ 2010 » concernant la modification du plan de financement en raison de l'adjonction d'un poste de dépense et de la correction d'une erreur matérielle sur l'annexe financière.
Le montant de la subvention FSE est de 17 847.19 euros, soit 39.79 % du coût total de 44 847.19 euros TTC

Cette décision entraînera l'établissement d'un avenant à la convention FSE passée.

Article 4:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les notifications, lettre de mission, conventions et avenant qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales, Europe

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Jean-Pierre BERTRAND

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014